

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-46

présenté par

M. Falcon, M. Tesson, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Boulogne, Mme Bordes, M. Bovet, Mme Bouquin, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. de Fleurian, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Florquin, M. Evrard, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, M. Gery, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Weber, M. Villedieu, M. Tonussi, M. Tivoli, M. Taverne, M. Taché de la Pagerie, Mme Sicard, M. Schreck, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Sabatini, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Robert-Dehault, Mme Rimbert, M. Renault, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Parmentier, M. Perez, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Rivière, M. Monnier, M. Muller, M. Meizonnet, M. Sanvert, M. Mauvieux, M. Meurin, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Patrice Martin, M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Martinez, M. Marchio, M. David Magnier, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Lopez-Liguori, Mme Loir, M. Limongi, M. Lioret, Mme Lorho, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Le Pen, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Joncour, Mme Josserand, M. Jenft, M. Jolly, M. Humbert, M. Jacobelli, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Vos, Mme Marais-Beuil, M. Markowsky, M. Guitton, M. Guibert, Mme Griseti, M. Guinot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Christian Girard, M. Golliot et M. Gonzalez

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	67 261 442
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	67 261 442
SOLDE	-67 261 442	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires est un cas représentatif de l'externalisation des missions de l'Etat, celle-ci n'hésitant pas à mobiliser plusieurs prestataires externes sur près de la moitié des projets qu'elle prétend accompagner.

Alors que la réduction du train de vie de l'Etat et la recherche de pistes sérieuses d'économie doivent être une priorité, la question du maintien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être posée. Les compétences et missions de l'Agence nationale de la cohésion des territoires doivent être réinternalisées, l'Etat disposant de suffisamment de fonctionnaires compétents sans avoir à recourir à des intermédiaires.

Les projets accompagnés « en propre » et sur mesure seront directement réalisés par l'Etat, sans l'intermédiaire de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Pour assurer la recevabilité financière de ce dispositif, il est proposé de retirer 67 261 000 euros en AE=CP du programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » dans la mission « Cohésion des territoires ».